

Kigali, le 28/10/1980

N° 17/01/1846 /80

Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Objet: Coup d'oeil sur
les C.C.D.F.P.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de remettre à Votre
Excellence le document intitulé "COUP D'OEIL SUR LES C.C.D.F.P."

C'est un essai d'aide à la compréhension
du Projet C.C.D.F.P. depuis ses origines, jusqu'à l'heure actuelle et
dans la perspective d'un proche avenir.

Mais en même temps, comme demandé par
Votre lettre n° 206/01.20 ce document est une synthèse des rapports de mes
tournées dans les préfectures. Et de ce fait, il contient des aspects des
autres services de développement social : C.S.D., Coopératives, Ateliers
sociaux, Centres d'alphabétisation, centres nutritionnels, orphelinats.
Les problèmes et les questions posées dans ces tournées sont par conséquent
mentionnés.

Le progrès déjà réalisé dans les Communes
témoigne du courage du peuple rwandais et constitue une preuve d'espoir
du meilleur avenir.

En félicitant et en remerciant les ONG pour l'aide qu'ils apportent au dé-
veloppement du pays il faut cependant leur montrer clairement la voie dans
laquelle nous les voulons travailler. Ceci nous permettra de canaliser les
efforts et d'éviter des dispersions d'énergie.

Ce document est écrit à l'intention des
Responsables des Services centraux et préfectoraux qui sont directement
concernés par le Projet C.C.D.F.P. et constitue une invitation à la réflexion
préparative de la prochaine Table Ronde.

En Vous en souhaitant bonne réception,
je Vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République,
l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif,
Dr. NTABOMVURA Venant.

Copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
KIGALI

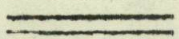
- Monsieur le Ministre
(TOUS)

- Monsieur le Préfet
(TOUS)



TABLE DES MATIERES

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| 1.- Objectifs des tournées en préfectures | 1 |
| 2.- Justification du choix des préfectures visitées..... | 3 |
| 3.- Visites de quelques réalisations | 4 |
| 4.- Définition du C.C.D.F.P. | 6 |
| 5.- Evolution de l'idée du C.C.D.F.P. | 7 |
| 6.- Organigramme du C.C.D.F.P. | 9 |
| 7.- Les programmes suivis | 11 |
| 1- dans les Foyers sociaux | 11 |
| 2- dans les C.S.D. | 15 |
| 3- dans les Centres Nutritionnels | 15 |
| 4- dans les C.C.D.F.P. | 17 |
| 5- infrastructures nécessaires pour les C.C.D.F.P.. | 21 |
| 8.- Problèmes rencontrés et questions posées | 23 |
| 9.- Ce qui est à faire dans un proche avenir | 30 |



I. OBJECTIFS DES TOURNEES

Le Ministre des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif accompagné de ses collaborateurs a effectué une tournée dans 4 préfectures d'après le calendrier suivant :

du 27 au 30 août 1979 dans la Préfecture de Gitarama

- le 27/8/79 en commune de Nyakabanda
- le 28/8/79 en commune de Masango et Murama
- le 29/8/79 en commune de Nyamabuye, Mushubati et Bulinga
- le 30/8/79 rencontre avec les membres de la Conférence préfectorale de Gitarama.

en Septembre - Octobre 1979 dans la Préfecture de Byumba

- le 18/9/79 en communes de Giti et Rutare
- le 20/9/79 en communes de Kibali et Tumba
- le 27/9/79 en communes de Ngarama - Bwisige et Muhura
- le 02/10/79 en communes de Kiyombe, Mukarange, Cyumba et Kivuye
- le 03/10/79 rencontre avec les membres de la Conférence préfectorale de Byumba.

en Octobre 1979 dans la Préfecture de Gisenyi

- le 11/10/79 en communes de Kayove, Nyamyumba et Rubavu
- le 12/10/79 en communes de Rubavu, Kanama
- le 13/10/79 en communes de Giciye et Karago
- le 18/10/79 en communes de Kibilira et Satinsyi
- le 19/10/79 rencontre des membres de la Conférence préfectorale et des chefs des projets à Gisenyi.

en Février 1980 dans la Préfecture de Kibuye

- le 12/2/80 en communes de Mabanza et Rutsiro
- le 13/2/80 en commune de Gitesi
- le 14/2/80 en communes de Kivumu et Bwakira
- le 19/2/80 rencontre avec les membres de la Conférence préfectorale et les chefs des projets de développement.

Le but visé dans cette tournée était :

- 1° visiter et encourager les initiatives des C.C.D.F.P. là où elles existent et d'y cueillir des informations avant de prendre des décisions d'expansion et d'uniformisation du projet. Le fruit de cette recherche doit profiter à toutes les communes du Rwanda.

.. / ...

- 2° Voir à la même occasion sur place d'autres actions sociales et de développement menées par nos services auprès de la population rurale : C.S.D. (Foyers Sociaux), Ateliers sociaux, Centres Nutritionnels, Orphelinats, Coopératives, Centres d'alphabétisation fonctionnelle).
- 3° Rencontrer les autorités et les responsables préfectoraux et communaux pour souligner l'importance de la collaboration autour d'un même objectif "le Développement communautaire" en conjuguant les efforts à tous les niveaux et en évitant la dispersion voire la contradiction inutile et dangereuse.
- 4° Une réunion interministérielle ayant été programmée dans le but d'assurer une meilleure collaboration à tous les niveaux, il était alors indiqué que le Ministre des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif aille sur le terrain recueillir des éléments utiles à la discussion.

II. JUSTIFICATION DU CHOIX DES PREFECTURES VISITEES.

- L'objet primordial de ma tournée étant la ~~recherche des informations~~ pratiques sur le projet C.C.D.F.P. il était normal que ma visite se fasse dans des communes où pareille action a déjà démarrée.

- Il était également logique que cette tournée commence là même où la première initiative était née, c'est-à-dire dans la commune de Nyakabanda en Préfecture de Gitarama. Nyakabanda est le berceau du projet C.C.D.F.P. connu initialement sous le nom de Centre de Formation et de Stage (CARA). L'action menée par l'Abbé Bouguet dans la paroisse de Kibangu a fait tâche d'huile dans pratiquement toutes les communes de Gitarama. Plus loin que ça, des bourgmestres et des agents communaux des autres Préfectures (Byumba, Gisenyi et Kibuye) sont allés passer des stages de formation à Nyakabanda.

- La Préfecture de Byumba était aussi intéressante à visiter : sous l'initiative du Préfet plusieurs communes de Byumba se sont construit des C.C.D.F.P. les bourgmestres comprennent qu'ils sont les premiers responsables de ces Centres. Ils n'ont pas attendu que l'aide extérieure vienne.

- Dans la Préfecture de Gisenyi des Assistants Techniques Français des Maisons Familiales Rurales aident dans 6 communes à l'installation des C.C.D.F.P., étant entendu que ce projet s'étendra ultérieurement dans toutes les Communes de la Préfecture. Ils étudient aussi les modalités de structuration d'un Centre Préfectoral de développement et de Formation permanente (C.P.D.F.P.) à Nyundo. Un projet d'expansion à toutes les communes de Gisenyi est en cours.

- Dans la Préfecture de Kibuye des Assistants Techniques Suisses du Projet Agricole de Kibuye (PAK) ont un programme d'animation rurale. En collaboration avec le Préfet et les Bourgmestres, ils ont conçu et mettent en exécution le programme d'un C.C.D.F.P. en s'appuyant sur les structures administratives des Communes et des secteurs communaux.

.. / ...

III. VISITE DE QUELQUES REALISATIONS

- 1.- Des exemples de réussite du projet C.C.D.F.P. peuvent être cités :
à Nyakabanda (Gitarama), Murunda (Kibuye), Munzanga (Kibuye).
La réussite est d'autant plus vraie qu'on est parti presque de rien.
- 2.- Ateliers faisant partie de C.C.D.F.P.
Menuiserie, maçonnerie (à Nyakabanda)
Centre de céramique (Munzanga)
- 3.- Atelier de matériel didactique C.C.D.F.P. (Kibuye)
- 4.- Editions de brochures en Kinyarwanda à l'usage de la population rurale
(Nyakabanda)
- 5.- Canalisation d'eau et installation de robinets près des habitants
(Nyakabanda)
- 6.- Installations de moulins (Bubazi commune Mabanze, Murunda, Nyakabanda)
- 7.- Construction de silos (projets C.R.S., MINASOCOOP, GREMARWA)
- 8.- Dans plusieurs communes on a senti la nécessité d'être plus près de la population. Et au lieu de se contenter d'un seul C.C.D.F.P. au Centre administratif de la Commune on a créé plusieurs zones ayant chaque fois une succursale de C.C.D.F.P. Dans ce cas c'est au personnel de se déplacer.
- 9.- Dans quelques communes (Kayove) on a fait tout ce qui est possible pour éviter le va et vient de la population d'un Centre à un autre. Par exemple l'assistante sociale du C.S.D. va rencontrer les mamans au Centre nutritionnel et la monitrice nutritionniste se déplace vers le C.S.D. Cette collaboration de notre personnel permet de rencontrer la population le même jour au lieu de l'obliger à revenir plusieurs fois.
- 10.- Dans quelques communes (Tumba) la fermette du Centre nutritionnel a été construite chez un paysan progressiste et le cours d'élevage se donne là-même. Avec comme avantage que les cours pratiques sont à la disposition de toute la population. Sans oublier que le problème de zamu ne se pose plus.
- 11.- Plusieurs Centres nutritionnels ont carrément refusé l'aide en aliments de C.R.S., pour la simple raison que le but du Centre nutritionnel n'est pas de distribuer les aliments, mais plutôt d'apprendre aux familles à produire les aliments nécessaires par l'agriculture et l'élevage et de les préparer par une bonne cuisine (Exemple: Murunda, Kanama, Gitarama)
- 12.- Comme influence bienfaisante des C.C.D.F.P. il faut citer l'action démonstrative menée expressément sur du mauvais terrain (Commune de Bungwe, Commune de Kivumu à Rukoko) qu'on rend très fertile grâce à la lutte antiérosive, à la culture des herbes fouragères et à l'utilisation du fumier obtenu par l'élevage du bétail en stabulation.

..//...

- 13.- Plusieurs parents ont acquis des connaissances exactes sur les principes de bonne santé et d'hygiène (valeurs nutritives des aliments, mode de transmission des maladies, moyens de prévention...).
- 14.- Dans quelques communes (Giti..) l'alphabétisation se fait bénévolement par quelqu'un qui considère ce travail comme Umuganda donné à la Commune.
- 15.- Plusieurs communes ont déjà des coopératives multifonctionnelles où la majorité de la population se regroupe (4.000 membres à Ngarama) (4.004 à Giti).
- 16.- Dans la Préfecture de Byumba le projet de fédération des coopératives est déjà mis sur pied sous le nom de "Union des coopératives" (un projet semblable existe à Kibungo, comme la Centrale des coopératives existe au Bugesera - Mayaga).
C'est justement ce à quoi toutes les préfectures doivent arriver pour permettre finalement d'avoir la Fédération Nationale des Coopératives.
- 17.- Des Banques Populaires existent dans plusieurs communes qui ont commencé par avoir des coopératives. Il faut noter que toutes les communes souhaitent ardemment ce projet.
- 18.- Quelques communes (Giti, Munzanga de Bwakira) ont déjà une pharmacie coopérative.
- 19.- Construction d'orphelinat (Hôpital de Byumba). A l'occasion de l'année internationale de l'Enfant, des initiatives dignes d'encouragement ont produit des réalisations en faveur des enfants, tel cet orphelinat. Malheureusement l'avancement des travaux de construction vient d'être anéanti par un ouragan qui a emporté la toiture.
- 20.- Des ateliers sociaux surgissent dans de nombreux endroits (Nyundo, Rambura, Byumba, Bubazi, Nyamabuye) et méritent beaucoup d'encouragement par le fait qu'ils constituent l'un des moyens de lutte contre le chômage, l'analphabétisme, la délinquance juvénile. Il est souhaitable que l'organisation de ces ateliers soit telle que les jeunes filles et les jeunes gens qui y viennent puissent y trouver les notions élémentaires de coopératives.
Le magasin central de Kigali devrait avoir plus de contact avec les ateliers communaux de façon à les aider dans l'écoulement de leurs produits.

IV. DEFINITION DU C.C.D.F.P.

- C'est à partir de ses objectifs ou missions lui assignés par Son Excellence Monsieur le Président de la République et Président du M.R.N.D. que nous allons dégager cette définition que nous proposons ci-après.

- Le Centre Communal de Développement et de Formation Permanente peut être défini comme un lieu, un service, une structure ou un instrument de mobilisation de la population pour son propre développement intégral, de formation ou d'éducation permanente de la population à l'acquisition des capacités d'analyse, d'attention aux dynamismes du monde rural, de confiance en soi, d'innovation, de décision et d'action, de coordination des services techniques de base.

- Les divers éléments de cette définition se retrouvent tels quels dans le discours-programme du 1août 1973 dont les passages suivants font foi.

- L'idée de restructurer la commune "de façon à mieux organiser la prise en charge du progrès par sa population" s'y retrouve en page 2. Il s'agit d'arriver à une unification des méthodes de mobilisation de la population pour son propre développement.

- L'objectif de formation permanente de la population par une meilleure diffusion des connaissances et des techniques relevant des domaines économique, social, culturel et éducationnel s'y retrouve également en page 9. "Chaque commune doit disposer d'une station modèle pour le recyclage de ses moniteurs et la formation d'autres paysans progressistes".

- Enfin la mission de coordonner les services et le personnel tant de l'administration communale que de l'administration centrale oeuvrant sur le terrain est clairement exprimé en page 2.

"Le Bourgmestre doit se sentir le premier responsable du développement d'ensemble. Il doit être à même d'organiser et de coordonner les actions des forces vives de la Communes".

A ce dernier propos le Manifeste du M.R.N.D. en page 14 est plus explicite.

"La concertation et la collaboration à tous les niveaux, tant dans la conception que dans l'exécution des programmes s'imposent d'une façon impérative comme ligne de conduite pour tous les Services".

.. / ...

V. EVOLUTION DE L'IDEE DU C.C.D.F.P.

5.1. Les documents spécifiques

- A la définition sus-mentionnée se réfèrent bien des documents posérieurs comme :

- 1°- Le Plan d'Action Communale de 1975;
- 2°- L'Enquête de novembre 1976 d'évaluation de l'action sociale au Rwanda;
- 3°- Le Plan Quinquennal 1977 - 1981 Vol.2 pp.68-72;
- 4°- Le discours-programme du 8 janvier 1979 p.11;
- 5°- Le Séminaire de novembre 1978 sur la coordination des services et l'intégration de la femme dans le développement;
- 6°- Le rapport de mission de l'I.P.D. en juin 1979;
- 7°- Le Rapport de Monsieur Jacolin de juillet 1979;
- 8°- Et les compte-rendus des réunions interministérielles des 5 mars 1980;
- 9°- 5 mai 1980 et;
- 10°- 8 juillet 1980;
- 11°- Réunion ordinaire du Comité Centrale du M.R.N.D. en date du 18/6/80. Dans la définition de la Politique sociale - culturelle - Educationnelle et de la jeunesse. La proposition a été faite de remplacer les vocables C.C.D.F.P. par "Centres de Formation Populaire".
- 12°- Séminaire du recyclage des bourgmestres à Byumba en date du 7/9 au 14/9/1980.

5.2. Etapas historiques de l'idée du C.C.D.F.P.

- Pour bien comprendre le cheminement de l'idée d'un Centre communal de développement et de formation permanente, il faut remonter aux principes qui ont présidé à l'évolution de l'Action Sociale au Rwanda depuis les foyers sociaux jusqu'aux C.C.D.F.P.

- Depuis 1949 jusqu'aujourd'hui en 1980, tous les Gouvernements qui se sont succédés au Rwanda se sont préoccupés des changements de mentalités en vue de l'amélioration des conditions de vie de la population, mais en partant de conceptions différentes qui ont caractérisé trois étapes différentes de l'histoire de notre Pays, et de l'Action Sociale.

1° - Sous la Tutelle Belge de 1949 à 1959 l'Action Sociale vise l'élite, le principe étant: "éduquer les femmes des évolués, vous éduquez tout le pays".

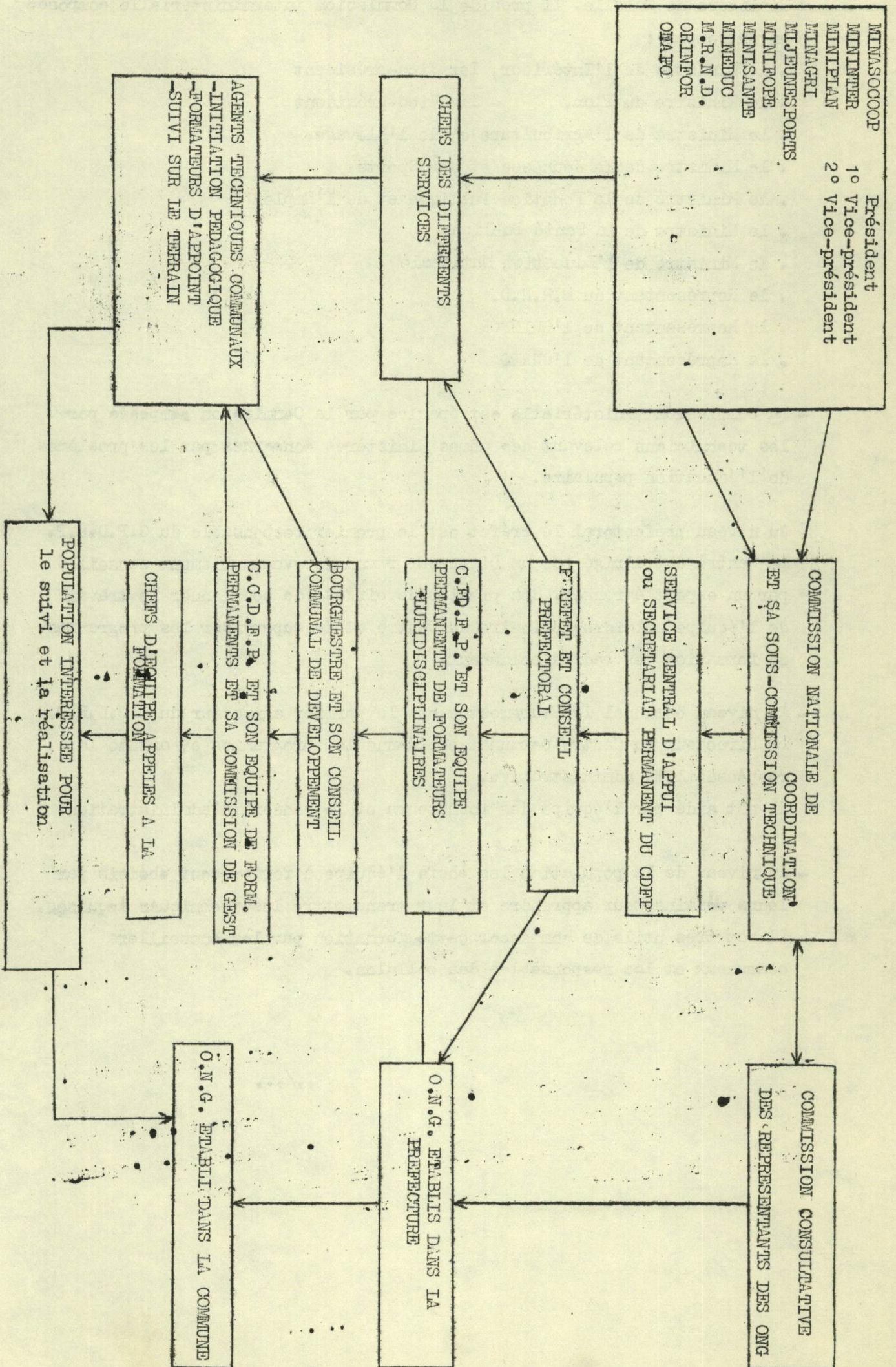
2° - Sous la 1ère République de 1960 à 1973 l'action sociale vise la promotion de la masse rurale, en partant du principe : "éduquer la femme (paysanne) c'est éduquer le pays".

3° - Sous la 2ème République le fondateur du M.R.N.D. "est persuadé qu'en matière de développement économique, social et culturel, le Rwanda ne sera construit que par la somme des efforts de ses propres fils et filles". La formule C.C.D.F.P. vise donc toutes les couches de la population par le biais des chefs d'équipes, hommes et femmes, jeunes et vieux.

Cette idée ambitieuse fait son chemin partout dans le pays. Cependant elle ne pourra progresser sans le soutien de tous : autorités des Ministères, des préfectures et des Communes partageant le même désir de développement intégral de tous les rwandais.

..//...

ORGANIGRAMME DU CCDFP



- Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif est le Ministère de Tutelle. Il préside la Commission interministérielle composée en outre par :
 - . le Ministre de l'Intérieur, 1er Vice-président
 - . le Ministre du Plan, 2me Vice-président
 - . le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
 - . le Ministre de la Jeunesse et des Sports
 - . le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi
 - . le Ministre de la Santé Publique
 - . le Ministre de l'Education Nationale
 - . le Représentant du M.R.N.D.
 - . le Représentant de l'ORINFOR
 - . le Représentant de l'ONAPO

- La Commission ministérielle est épaulée par la Commission composée par les techniciens relevant des mêmes Ministères concernés par les problèmes de l'éducation populaire.

- Au niveau préfectoral le Préfet est le premier responsable du C.P.D.F.P. Le Centre est dirigé par un Directeur rwandais éventuellement conseillé par un expert étranger. Son premier devoir est de coordonner le travail de l'équipe multidisciplinaire du Centre et de superviser les programmes de formation des cadres communaux.

- Au niveau communal le Bourgmestre est le premier animateur du C.C.D.F.P. Le Directeur du Centre communal coordonne les programmes et assume la responsabilité administrative. Il est aidé par l'équipe des formateurs et le conseil d'administration.

- Au niveau de la population les chefs d'équipe à former sont choisis par leurs voisins pour apprendre et leur transmettre les techniques acquises. Il est très utile de commencer cette formation par les conseillers communaux et les responsables des cellules.

.. / ...

VII. LES PROGRAMMES SUIVIS DANS LES FOYERS SOCIAUX

LES C.S.D., LES C.N.

ET LES C.C.D.F.P.

7.1. LE PROGRAMME DES FOYERS SOCIAUX EN JUILLET 1972

Sans remonter au programme ancien qui prévoyait trois ans, nous allons nous référer au programme nouveau mis au point en juillet 1972 pour préciser le contenu, le niveau de formation des formatrices et la population concernée.

7.1.1. Le contenu du programme de 1972

C'est un programme de 400 heures de cours et de 25 journées de session de recyclages autour de divers sujets au choix des récipiendaires conduisant à un certificat de fréquentation au bout de 18 mois.

La grille des cours ne précise pas toujours le nombre d'heures à consacrer à chaque sujet, mais comprend des cours obligatoires et des cours facultatifs dont la liste est reprise ci-après:

A) Les cours obligatoires

1- Alimentation: x h

- tabous alimentaires
- besoins de l'organisme
- classification des produits locaux en 3 groupes
- équilibre alimentaire de l'adulte
- alimentation des malades

2- Cuisine : 50 h

- pour adultes : recettes diverses puisées dans la brochure intitulée "Uburyo bwo guteka ibiryo".
- menu de sevrage :
 - bouillie
 - purée et légumes
 - jus de fruits
 - etc...
- hygiène des aliments :
 - propreté de l'eau
 - garde-manger

3- Hygiène et lutte contre les maladies : 30 h.

- Les principales maladies, leur prévention et description sommaire des parties du corps auxquelles elles se rapportent.
- Les maladies des voies respiratoires : -bronchite
 - broncho-pneumonie
 - coqueluche et toux

.. / ...

- Les verminoses : ascaris
ténia
amibes
ankylostome
- Les maladies de la peau: teigne, gâle, rougeole, varicelle.
- L'hygiène du corps.
- Les vaccinations : variole, B.C.G., DITEPER, Polio.

4- Agriculture et élevage : 40 h

- cultures industrielles
- cultures vivrières
- le potager : -emplacement
-la compostière
-culture de la carotte, choux, oignons, épinard,
poireau, aubergine, poivron, tomate, soja, ananas,
papayer et autres arbres fruitiers suivant les
spécialités de chaque région.
- le petit élevage: lapins, poules, chèvres et moutons.

5- Obstétrique et puériculture : x h

1° Obstétrique

- la fécondation
- le développement du fœtus
- consultation prénatale
- l'accouchement
- soins post-nataux

2° Puériculture

- consultation de nourrissons
- allaitement
- sevrage- alimentation
- hygiène de l'enfant
- premiers soins à l'enfant malade: diarrhée, etc...
- maladies nutritionnelles : kwashiorkor, marasme.

6- Hygiène de l'habitat et de l'environnement : 60 h.

1° Aération

- entretien des différentes parties de la maison
- entretien à fond d'après chaque type de maison
- entretien des différents meubles
- entretien de la vaisselle
- W.C.: sa nécessité, son installation
- lutte contre les parasites: termites, punaises, puces, fourmis
- entretien des aliments: étable, cuisine, magasin, greniers.

.. / ...

2^o Artisanat : tables de vaisselle

petite étagère, paillasse, etc..

7- Entretien du linge : x h

1^o lessive: linge blanc, couleur, tissus synthétiques

2^o raccomodage: les femmes et les filles apportent les vêtements à réparer

3^o repassage: pièces plates, robes, chemises d'hommes, pantalon, etc..

8- Coupe et couture : 50 h

- Notions élémentaires de la couture

- Suivant les besoins de chacune, confectionner 3 pièces simples soit robes d'enfants, de femmes, culottes, chemises, blouses, etc..

- montrer comment utiliser un patron

9- Psychologie de l'enfant : 20 h

- Partir des problèmes exposés par les femmes et jeunes filles :

- enfants de 0 à 3 ans

de 3 à 6 ans

- âge scolaire et ses problèmes

- adolescents : changement physique, psychologique

attitude des parents et éducateurs

influence du milieu: relations sociales

choix d'un genre de vie.

10- Psychologie de la vie socio-familiale : 60 h

- Psychologie de l'homme

- Psychologie de la femme

- Harmonie familiale : entente entre les conjoints

entente entre parents et enfants

équilibre du budget

etc...

- Relation avec les beaux-parents

- Relations avec l'entourage

- Vie de travail : sources de revenus

comment équilibrer travail et ménage

- Vie sociale : charges vis-à-vis de la colline, de la commune,

activités bénévoles

fléaux sociaux: alcoolisme, maladies vénériennes, etc..

11- Civisme : x h

- Organisation du pays: communes, préfectures, gouvernement

droits et devoirs d'un citoyen, voter, impôt.

- Donner les cours d'alphabétisation d'une manière systématique

à raison d'un cours par semaine.

..//...

12- Cours facultatifs : x h

- 1° tricot à apprendre aux personnes qui peuvent se procurer facilement de la laine
- 2° broderie : cours à dispenser aux personnes qui le demandent
- 3° perlage : idem
- 4° vannerie : idem
- 5° tressage : idem

B) Sessions de recyclages de 25 journées autour de divers sujets

dont la liste suivante n'est que exemplative.

La durée est de 3 à 4 jours sur un thème choisi par les récipiendaires.

Le choix des sujets n'est pas limitatif. En voici quelques exemples:

- 1- Session pour femmes enceintes: -causeries sur l'accouchement
 - préparation d'un berceau
 - confection d'une brassière
 - soins à donner aux jeunes enfants
- 2- Session pour fiancées: -causeries sur les relations homme - femme
 - préparation d'un repas de fête
 - repassage d'un costume d'homme
 - causerie sur la gestion du budget
 - préparation d'un trousseau de mariage (draps, nappes, robe...)
- 3- Session pour mères ayant des enfants en âge de sevrage :
 - explication du sevrage sur les plans physique et psychologique
 - quatre menus pour enfant sevré
 - confection d'une petite robe ou costume pour enfants de 2 ou 3 ans.
- 4- Session pour femmes ayant des enfants en âge scolaire ;
 - causerie sur les problèmes d'un enfant de 7 à 12 ans
 - que faire en cas d'échec scolaire ?
 - préparation de repas pour enfant fréquentant l'école
- 5- Session sur l'élevage des poules
 - construction d'un poulailler
 - nourriture et entretien des poules
 - utilisation des oeufs et de la viande dans la cuisine
- 6- Session sur l'élevage des lapins :
 - construction d'un clapier
 - alimentation et entretien des lapins
 - utilisation de la viande de lapin
- 7- Session de couture suivant le désir des jeunes filles ou femmes;
y inclure des discussions sur les problèmes féminins.

.../...

- 8- Session sur l'amélioration de l'habitat et de l'environnement:
 - fabrication d'un filtre à eau
 - construction des latrines
- 9- Session sur l'apprentissage d'une nouvelle culture :
 - par exemple: soja, arachides, pilipili...
 - montrer comment cultiver cette nouvelle culture
 - montrer les différentes manières de l'utiliser en cuisine
- 10- Session sur l'apprentissage de la préparation du pain :
à donner à des personnes qui veulent s'organiser en coopératives de vente de pain.
 - montrer comment faire un four
 - montrer comment préparer la pâte et la faire cuire
 - montrer et discuter la gestion de cette coopérative.

7.1.2. Le niveau de formation des dispensatrices de ce programme des foyers

Ce programme des foyers sociaux est dispensé par des assistantes sociales D7, des monitrices sociales D5, des monitrices communales formées sur le tas ou mieux ayant terminé l'école familiale avec quelques mois de spécialisation et des alphabétiseurs attitrés.

7.1.3. La population concernée

Le programme des foyers sociaux s'adresse à toutes les jeunes filles et femmes à partir de 15 ans et qui n'ont pas eu d'autres cours familiaux ou ménagers. Il est théoriquement ouvert aux hommes et aux jeunes gens. Mais pratiquement le certificat de fréquentation des foyers sociaux n'est délivré qu'aux jeunes filles et aux femmes, les hommes et les jeunes gens n'ayant droit qu'au certificat d'alphabétisation.

7.2.0. LE PROGRAMME SUIVI DANS LES C.S.D. DEPUIS 1973

Si depuis le coup d'Etat de 1973 les Foyers sociaux ont changé de nom pour être désignés sous le vocable de Centres sociaux de développement aucun programme nouveau susceptible d'intéresser les jeunes gens et les hommes n'a été officialisé. On peut cependant considérer cette période comme une transition vers le programme des C.C.D.F.P. en gestation.

7.3.0. LE PROGRAMME DES CENTRES NUTRITIONNELS MARS 1976

Depuis leur création en 1963, les Centres Nutritionnels bénéficient d'un programme préparé par le C.N. de Ruhengeri, programme qui fut révisé et adapté en fonction de l'expérience et des besoins ressentis par la population. Le Ministre des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif a bien précisé les six objectifs du C.N. qui sont les suivants :

..//...

- 1- amélioration de l'état nutritionnel en général et prévention de la malnutrition protéino-calorique en particulier
- 2- promotion de la santé des familles
- 3- contribution au développement socio-économique national
- 4- collaboration plus étroite avec le centre social de développement et les autres services
- 5- animation sur les collines en collaboration avec les chefs des cellules
- 6- encouragement des initiatives productrices au sein de la population en vue de contribuer au développement socio-économique.

Ainsi donc le C.N. qui en 1963 a débuté comme institution s'occupant uniquement des enfants malnourris a évolué en faveur de la prévention et de l'acquisition des connaissances pour le mieux-être de la famille.

La fréquentation des parents au C.N. durant 24 mois et surtout leur attention aux causeries et démonstrations doit leur permettre d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques devant contribuer, au sein de la famille, à une amélioration de la production et de l'alimentation, de l'hygiène et de la santé.

Dans ce vaste programme sont inscrites différentes activités au bout desquelles on a droit à un certificat de fréquentation du C.N.

- 1- activités culinaires (recette du jour au choix)
- 2- consultations: -pesée des enfants
-observation attentive de chaque cas
-conseils individuels aux parents
-contrôle de la provision (impamba z'aba-na)
- 3- travaux agricoles
- 4- petit élevage
- 5- démonstrations d'hygiène, etc..
- 6- explication de la recette du jour et répartition de la nourriture aux enfants
- 7- causerie suivant le programme du mois (nouveaux cas ou anciens cas)
- 8- distribution des vivres si le C.N. en dispose
- 9- visites aux familles (2 fois par semaine)
- 10- participation active aux causeries

Les sujets de ces causeries sont programmés comme suit :

- 1- cause de la malnutrition
- 2- traitement et prévention de la malnutrition
- 3- valeur des aliments
- 4- utilisation des protéines animales

- 5- valeur alimentaire des aliments de manière approfondie
 - aliments constructeurs, protecteurs et énergétiques
 - avantage de la combinaison des aliments
- 6- prévention des maladies carencielles: kwashiorkor, marasme, avitaminose
- 7- sevrage progressif
- 8- croissance normale de l'enfant
- 9- prévention des maladies respiratoires
- 10- prévention des maladies intestinales (parasitoses)
- 11- reproduction humaine et hygiène de la grossesse
- 12- hygiène de l'allaitement maternel: alimentation de la femme enceinte et allaitante
- 13- Exploitation agricole et alimentaire de la famille
- 14- Economie familiale: organisation du travail et budget
- 15- Evaluation des connaissances acquises au C.N.

Ce programme est dispensé par les monitrices nutritionnistes, assistantes sociales D7, monitrices sociales D5, monitrices communales ayant bénéficié de la formation de trois ans de familiale plus une spécialisation de quatre mois, en nutrition.

Le programme du C.N. s'adresse à tous parents quelles que soient leurs motivations (vivres, informations...). Cependant les mères se montrent nettement plus intéressées que les rares pères de famille qui s'y présentent.

7.4.0. LE PROGRAMME DU C.C.D.F.P. MAI 1977

C'est le 11 mai 1977 que fut envoyé à tous les préfets, à tous les bourgmestres et à toutes les directrices des C.S.D. le programme des C.C.D.F.P. On sait que le C.C.D.F.P. a le triple objectif de mobiliser la population, de la former et de coordonner les services techniques et que par conséquent le C.C.D.F.P. est l'affaire non d'un Ministère mais de tout le monde.

7.4.1. Le contenu de ce programme

Le choix des sujets à enseigner est guidé par l'identification des besoins de la population et comme il s'agit d'étudier d'abord le milieu pour répondre à ces attentes; ce programme appelle une adaptation locale suivant les besoins locaux et les possibilités en personnel compétent à recruter dans les cadres affectés sur place comme personnel formateur permanent ou comme personnel formateur d'appoint. Aussi la liste des sujets identifiés par le Séminaire de 1978 et reprise par ce programme n'est-elle pas limitative.

1.- Agriculture et élevage

- conscientisation aux problèmes agricoles du pays
- protection des sols: lutte anti-érosive
reboisement

- restauration des sols: compost et fumier (marier agriculture et élevage)
jachères améliorantes
- méthodes culturales modernes: utilisation des semences sélectionnées
rotation des cultures
autres techniques
- régionalisation des cultures
- diversification des cultures (légumes, fruits...)
- élevage : - principes de la stabulation
 - les cultures fourragères
 - les différents types d'élevage

2.- Démographie

- conscientisation aux problèmes démographiques du Rwanda
- harmonie conjugale et bien-être familial (y comprises les notions de physiologie et de reproduction)
- éléments de solution: planification familiale,

3.- Nutrition

- Conscientisation aux problèmes alimentaires du Rwanda
- classification des aliments indispensables (alimentation équilibrée) et maladies de carence nutritionnelle
- alimentation des groupes vulnérables: mère, sevrage, croissance
- hygiène de l'alimentation
- techniques culinaires
- techniques de conservation et de transformation des aliments
- rôle d'un centre nutritionnel

4.- Habitat

- conscientisation au problème de l'habitat au Rwanda
- techniques de construction: briquetterie, tuilerie, menuiserie, forage,
- ameublement et équipement de la maison
- entretien de la maison et du matériel

5.- Hygiène et santé

- conscientisation à la nécessité de l'hygiène et de la prévention médicale
- différents types d'hygiène: corps, habillement, habitat, lieux publics
- symptômes des maladies courantes
- secourisme (premiers soins)
- identification des principaux médicaments
- alcoolisme

../...

6.- L'eau

- conscientisation à l'importance de l'eau potable
- amélioration et entretien des points d'eau
- collecte des eaux de pluie
- adduction d'eau
- utilisation de l'eau pour les cultures potagères

7.- La vie économique

- conscientisation à une meilleure organisation économique de la famille et à l'importance de la coopération
- organisation de la commercialisation au Rwanda
- les coopératives et associations mutuelles (agriculture, construction, artisanat et autres métiers)
- épargne et crédit
- budget et comptabilité familiale

8.- Alphabétisation fonctionnelle

- alphabétisation conscientisante et fonctionnelle

7.4.2. Les formateurs du C.C.D.F.P.

Ce programme des C.C.D.F.P. n'est pas dispensé seulement par les agents sociaux mais par les techniciens désignés par le responsable en chef du développement de la commune, soit comme formateurs permanents, soit comme formateurs d'appoint.

7.4.3. La population concernée par le C.C.D.F.P.

Le C.C.D.F.P. intéresse toute la population adulte (la population scolaire étant visée par la réforme scolaire en cours). Cependant pédagogiquement on doit organiser des groupes homogènes pour différentes formations programmées.

7.4.4. Avantages du C.C.D.F.P. sur les Foyers sociaux, les C.N., les C.S.D.

- 1) Alors que les autres centres n'avaient pas jusqu'ici réussi à intéresser toutes les couches de la population adulte, le C.C.D.F.P. lui est susceptible de répondre aux besoins de tous, jeunes et adultes, femmes et hommes.
- 2) Dans le C.C.D.F.P. chaque technicien voit bien sa place et est informé de ce que fait son confrère. Il n'y aura plus désormais des doubles emplois ni redites ou contradictions, ou divergences.
- 3) Le C.C.D.F.P. ne supprime pas les autres centres existants mais peut s'en servir comme ateliers ou champs de démonstrations ou de travaux Pratiques.

.. / ...

4) Le C.C.D.F.P. a l'ambition d'absorber les autres centres qui pour des raisons pratiques lui sont distants (salle de réunion, ateliers de menuiserie, forge, maçonnerie, C.N., couture) mais sont appelés à en devenir parties intégrantes.

5) Et en attendant la construction des C.C.D.F.P. partout où le besoin se fait sentir, un C.S.D. ou un C.N., peuvent être utilisés pour dispenser l'enseignement prévu au C.C.D.F.P., moyennant quelques adaptations.

.../..

... ..

VIII. INFRASTRUCTURES NECESSAIRES POUR LES C.C.D.F.P.

Pour réussir un décloisennement des services dans les directives et dans les actions, cette expérience passionnante de mise en place des C.D.F.P. aura besoin pour progresser et porter ses fruits, non seulement du concours enthousiaste des autorités ministérielles, préfectorales et communales et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, mais aussi de formateurs motivés permanents et d'appoint, ainsi que de bâtiments fonctionnels, d'équipement suffisant et de moyens logistiques.

A l'échelle nationale on aura pas besoin de bâtiments spéciaux mais il faudra mettre sur pied une commission interministérielle composée des directeurs généraux des Affaires Sociales, du Développement Communal, de l'Agronomie, de la Planification et du Service Pharmaceutique. C'est elle qui en sera le cerveau, le coordinateur et l'évaluateur. C'est donc un comité de sages, chargé de la surveillance du projet.

A l'échelle de la préfecture il faudra un centre préfectoral de développement et de formation permanente pour la formation des formateurs car la formation appelle nécessairement la formation. Tenant compte de diverses expériences tentées çà et là le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif qui a la tutelle du projet, voudrait indiquer ici les besoins en bâtiments pour offrir à la population un centre fonctionnel valable du point de vue de la formation permanente, de l'intégration des services de développement et des moyens d'autofinancement à long terme.

Notre plan-type veut éviter l'anarchie que nous constatons dans divers essais. Il se veut un cadre de référence indicatif et assez souple pour être adapté selon les besoins ressentis çà et là. Il vaut pour la préfecture et pour la commune, tandis que pour le secteur nous nous sommes limité à la moitié en comptant 4 secteurs 118.000.000 FRW pour 10 préfectures soit 11.800.000 FRW par centre dont 2.950.000 FRW, soit 25% d'UMUGANDA.

236.000.000 FRW pour 20 sous-préfectures : 11.800.000
1.687.400.000 FRW pour les 143 communes : 11.800.000
3.374.800.000 FRW pour les 572 secteurs à 5.900.000 par centre
5.416.200.000 FRW au total.

En effet nous estimons qu'il faudrait dans chaque C.D.F.P. :

1 salle polyvalente servant de classe, de salle de projection de films et de diapositives et de salle de conférence et de loisirs 100 m² à 20.000 Frw
4 bureaux : 1 bureau du directeur du centre 10
1 bureau pour le secrétariat (dactylo et polycopie) 20
1 bureau commun pour l'équipe de formateurs 20
1 bureau d'accueil et d'orientation pour cas sociaux 10

| | |
|---|-------------------------|
| 2 magasins : 1 magasin de vivres pour gens en formation | 40 |
| 1 magasin d'outils de menuiserie, maçonnerie, agriculture, etc. | 20 |
| 1 dortoir pour 30 personnes, soit 5 pièces à 6 lits chacune | 100 |
| 1 réfectoire pour 30 personnes | 50 |
| 1 maison de passage pour l'équipe de supervision | 40 |
| 1 maison d'habitation pour formateurs | 40 |
| 1 maison d'habitation pour formatrices | 40 |
| 1 local pour les activités spécifiques aux jeunes filles et aux femmes (nutrition appliquée, cuisine, coupe et couture, repassage, buanderie, nettoyage à sec, salon de coiffure en ville.....) | 20 |
| 1 garderie d'enfants | 20 |
| 2 cuisines : 1 cuisine pour l'internat | 10 |
| 1 cuisine pour les démonstrations culinaires | 10 |
| 6 sanitaires (W.C. et douches) | 5 |
| 1 atelier de bricolage, menuiserie, forge, céramique, vannerie.. suivant les besoins locaux. | 20 |
| 1 local pour le service de documentation (élaboration du matériel didactique, bibliothèque populaire, recueil d'informations diverses auprès de la population) | 10 |
| 1 infirmerie | 5 |
| | <hr/> |
| Total à construire | 590 m2 à 20000F |
| Total à payer par centre : 11.800.000 dont | |
| | 2.950.000 F d'UMUGANDA. |

| | |
|----------------------------|------------------------------|
| 1 champ de démonstration | 1 Ha à aménager par umuganda |
| 1 étable de stabulation | 5 m2 |
| 1 lapinerie | 5 m2 |
| 1 poulailler | 5 m2 |
| 1 moulin dans certains cas | 2 m2 |

Tenant compte des moyens disponibles et des possibilités locales, il sera sage de procéder par étape et de viser à construire dans un premier temps les complexes nécessaires à l'échelle communale, ce qui revient à trouver pour les 143 communes 1.687.400.000 FRW à raison de 11.800.000 FRW par centre communal de développement et de formation permanente. De cette somme on peut déjà décompter 25% soit 2.950.000 FRW que l'Umuganda bien encadré pourra compenser, soit 421.850.000 FRW pour les 143 communes. Pour trouver la différence, soit 1.265.550.000 FRW nous comptons sur les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux oeuvrant dans chaque région.

Cependant il ne servirait à grand'chose de disposer de bâtiments si l'on ne parvenait pas à les équiper. Il faudra donc en plus trouver l'équipement adéquat en personnel permanent et d'appoint pour la formation en matériel didactique (manuel à éditer) en moyens de transport et en mobilier.

IX. PROBLEMES RENCONTRES ET QUESTIONS POSEES

Au cours des contacts que nous avons voulu avoir avec les responsables dans les préfectures et dans les communes, des problèmes ont été soulevés et des questions ont été posées. Nous les mentionnons par catégories de services.

9.01. C.S.D.

- Manque de personnel social qualifié dans plusieurs communes
- Le personnel social communal formé n'est pas toujours engagé (encadreurs des coopératives, monitrices sociales communales, nutritionnistes).

Les raisons connues sont :

- . le manque de budget communal
- . le favoritisme : on engage des personnes non formées pendant que les gens formés chôment
- . le personnel formé est utilisé à autre chose parce que la première tâche n'est pas jugée prioritaire.
- On a souvent posé la question pourquoi les communes n'ont pas assez d'assistantes sociales alors qu'il y a surnombre à Kigali. Et même si elles sont en commune, leur instabilité fait qu'on ne peut pas trop compter sur elles (Byumba).

Rép. : Le problème concerne le personnel féminin en général (assistantes sociales, infirmières).

Très souvent une assistante sociale qui travaille dans une commune finit par se marier et suivre son mari à Kigali (soit qu'il y travaille déjà, soit qu'un jour il est promu).

Le remède serait qu'une certaine décentralisation permette d'avoir beaucoup de fonctionnaires masculins dans les communes et surtout de dispenser l'enseignement social également aux garçons.

9.02. C.C.D.F.P.

- Dans plusieurs C.C.D.F.P. il manque une coordination des programmes, de telle façon que les cours donnés n'ont aucun lien entre différentes disciplines (agriculture, nutrition, hygiène, etc...).
- Le projet C.C.D.F.P. est gigantesque. Le budget de construction et d'équipement dépasse les possibilités communales. Les besoins devraient être soumis à des organismes internationaux.
- Là où on a pu disposer des subsides, les bâtiments sont construits différemment. Il faudrait des plans modèles et fonctionnels.
- Dans certaines communes (Ngarama) les chefs d'équipe se plaignent de ne pas être soutenus par les responsables des cellules. Ceci prouve la nécessité de commencer la sensibilisation par les conseillers et les membres des comités des cellules.
- Beaucoup de gens ont posé la question pour savoir l'avenir des C.S.D. vis-à-vis des C.C.D.F.P.

La réponse est que le C.C.D.F.P. n'a pas été conçu pour détruire les autres projets de développement mais plutôt pour les coordonner, les intégrer.

Les C.S.D., C.N., ateliers, ateliers sociaux, coopératives, centres d'élevage, etc... sont considérés comme champs de démonstration. Les techniciens de ces projets de la commune viennent au grand local du C.C.D.F.P. donner des cours.

Le directeur du C.C.D.F.P. a comme fonction de coordonner les programmes. Donc les activités éducatives du C.S.D., du C.N., de l'agriculture, de l'élevage, de la santé publique, continuent, peu importe que les locaux soient unis ou séparés (il sera même utile de les séparer pour la simple commodité = ateliers bruyants, fermettes, etc ...).

- Dans certains C.C.D.F.P. (Nyundo) il semblerait que le personnel communal ne s'intéresse pas à être recyclé. Il a été demandé au responsable d'enquêter objectivement pour ensuite proposer des solutions.

- A plusieurs reprises, les responsables expatriés du projet C.C.D.F.P. se sont plaints du désintéressement des agents rwandais relevant des différents ministères, comme si ces agents n'avaient pas d'obligation de donner des cours. La réponse est que la question sera débattue dans la réunion interministérielle.

- Dans certaines préfectures les autorités se sont plaintes de la procédure dans laquelle les chefs du projet C.C.D.F.P. travaillent presque en dehors des Responsables rwandais.

Dans mes réponses l'accent a alors été mis à maintes reprises sur l'obligation de concevoir le C.C.D.F.P. sous l'autorité du bourgmestre.

Les programmes doivent être soumis à l'approbation du bourgmestre et du Préfet avant leur mise en exécution. A son tour le Bourgmestre doit se montrer premier animateur.

9.03. CENTRES NUTRITIONNELS

- Dans plusieurs centres nutritionnels on constate que :

- . les mamans viennent uniquement quand il y a des aliments à distribuer (lait, huile, farine ...)
- . plusieurs mamans reçoivent des aliments d'origine C.R.S. et vont ensuite les vendre pour acheter soit du sel, soit des habits et même de la bière.

De tous ces abus il en sort que le but des C.N. n'est pas atteint.

- . La raison d'être des C.N. est d'éduquer les parents pour qu'ils connaissent l'origine exacte des maladies et les moyens de les éviter. L'origine de nombreuses maladies réside dans la carence alimentaire.

./..

./..

Il faut donc que les parents changent de mentalité et apprennent à produire eux-mêmes les aliments nécessaires à la santé de leurs enfants.

- Là où les vivres de C.R.S. sont donnés on doit les utiliser uniquement comme matériel didactique.

- L'assistante sociale ou la nutritionniste qui distribue doit minutieusement expliquer le mode de préparation si non les ennuis digestifs (diarrhée...) décourageront les mamans qui les utilisent mal.

- Il ne suffit pas de distribuer. Le plus important c'est de suivre les parents et voir ce qu'ils font à domicile (potager, petit élevage, cuisine...).

- Comme le pays a quand même de nombreuses familles pauvres (insuffisance de terrain, disettes fréquentes...) il serait plus indiqué d'orienter l'aide des organismes bienfaiteurs (C.R.S., CARITAS) vers les plus nécessiteux.

- Les Centres Nutritionnels n'ont pas de titulaires à l'échelle préfectorale.

Rép. : Ou bien on recycle nos directrices des C.S.D. pour les rendre techniquement compétentes ou bien il faut introduire le cours de nutrition dans le programme de formation des assistantes sociales.

- Le Centre Nutritionnel de Nyundo nécessite des réparations. Malheureusement le responsable français du projet C.P.D.F.P. déclare que ces dépenses ne sont pas prévues puisque le C.N. n'est pas intégré dans le C.P.D.F.P. Ceci n'est pas logique puisque dans les principes que ici on devrait avoir un modèle de cette intégration.

Des pourparlers continueront entre le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif et les M.F.R.

- Dans certains Centres Nutritionnels il y a des mamans qui malgré qu'elles ont eu leur certificat reviennent successivement avec des enfants BWAKI.

Il a été demandé de faire des visites à domicile pour enquêter sur les vraies raisons :

- manque de terre ?
- polygamie ou autres problèmes sociaux ?
- manque d'initiative ?

9.04. BATIMENTS

Dans plusieurs préfectures les bâtiments de l'Etat sont en démolition. Aussi le mobilier manque, cela oblige nos agents à travailler dans des conditions très difficiles.

9.05. MATERIEL DIDACTIQUE

- Le matériel didactique manque dans les C.S.D., les C.C.D.F.P., C.N.
- Dans certains C.S.D. le matériel a été volé. Il faut donc prévoir une garde.

9.06. COOPERATIVES

- Les gérants des coopératives sont souvent incompetents et souvent malhonnêtes.
- On se demande l'utilité des commissaires aux comptes.

Rép. : Le projet d'un centre de formation et de recherche coopérative apportera en grande partie la solution. Dans l'entre-temps il faut que :

- . les Conseils d'Administration se réunissent régulièrement
- . des contrôles financiers se fassent régulièrement
- . des responsabilités de président, gérant et secrétaire de coopératives soient partagées. Eviter absolument le cumul.
- . nos inspecteurs de coopératives à tous les niveaux fassent leur devoir. Il est décevant d'apprendre qu'une coopérative est complètement ruinée alors que l'inspecteur n'avait jamais donné le moindre signe précurseur.
- Plusieurs coopératives n'ont pas de personnalité juridique, soit que leur demande traîne au Mouvement Coopératif, soit que les Inspecteurs préfectoraux n'ont pas aidé à l'élaboration des Statuts. Dans pareils cas le stade de précoopérative perdure pendant plusieurs années et le résultat est :
 - . impossibilité de bénéficier du crédit, ou de faire des contrats
 - . difficultés à justifier le caractère coopératif devant les inspecteurs du commerce
 - . énormes difficultés en cas de problèmes judiciaires.
- Des coopératives sont souvent ruinées par ceux qui avaient l'obligation de les soutenir : bourgmestres, encadreurs des coopératives.

- Dans toutes les préfectures visitées le problème des détournements des biens des coopératives a été soulevé. Les plaintes en justice restent souvent sans suite (Gitarama, Kibuye). Des gens mêmes concluent trop rapidement que voler l'Etat et voler les coopératives n'est pas punissable. On a souhaité que le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif ait un juriste ayant comme rôle de défendre la cause des coopératives.

La poursuite des coupables devrait se faire jusqu'à les faire rembourser, même s'ils ont quitté la prison. Car ils prétendent avoir tout dilapidé et puis au sortir de la prison ils font semblant de bricoler à partir de zéro pour finalement se faire millionnaire.

- Où en est-on avec le fonds de garantie ?

A quoi sert-il ? Qui est ce qui peut en bénéficier ?

- Où en est-on avec le projet de la mise à jour de la loi coopérative ?

Cette question posée par beaucoup de gens mérite un peu plus de célérité de la part des agents du Mouvement Coopératif.

- Certaines communes se plaignent des difficultés d'écoulement des produits agricoles (Muhura - Giti).

- Anomalie constatée dans plusieurs coopératives où le président est en même temps gérant.

Les inspecteurs ont été priés de suivre de près les coopératives. En cas de non observation des statuts la personnalité juridique pourrait être retirée.

- Dans les coopératives de thé, les coopérateurs souhaitent que les biens qui leur reviennent ne soient pas engloutis dans l'usine. Se basant sur le principe de l'égalité de voix dans l'organisation coopérative ils ont en outre peur que leur voix ne soit étouffée par celle de l'Etat.

- Les précoopératives n'ont pas suffisamment de protection durant la période où elles attendent l'agrément. La loi devrait être modifiée en conséquence.

- Des inspecteurs préfectoraux se sont plaints du manque de coopération avec le personnel des Services centraux

- des propositions pour agrégation des coopératives ne sont pas toujours tenues en considération
- des prêts financiers sont accordés aux coopératives indépendamment des avis des inspecteurs. Mais quand il y a des problèmes on recourt à eux !!

- il y a parfois des gens qui vont en mission dans les préfectures et négligent de contacter leurs collaborateurs préfectoraux.

Remarque a été faite au personnel du Mouvement Coopératif.

9.07. COMMUNES

- Les responsables des cellules sont peu enthousiastes à leur travail, parce que non payés.
- Les Communes qui veulent tracer des routes rencontrent des difficultés de terrain nécessitant l'usage de grosses machines qu'elles n'ont pas. On a demandé si les Travaux Publics ne pourraient pas leur venir en aide (Gitarama).

9.08. JEUNESSE

- Les jeunes échappent progressivement au contrôle des parents, même les élèves et étudiants en vacances (Gitarama). Le souhait a été exprimé d'avoir une brochure à l'intention des parents qui viennent au C.C.D.F.P.
De même des causeries éducatives radiodiffusées.

9.09. AIDE AUX NECESSITEUX

- Certaines personnes ont demandé de mieux organiser l'aide aux pauvres au lieu de distribuer systématiquement des aliments dans les centres nutritionnels (Byumba).

R. Jusqu'à présent un budget de 3.000.000 Frs est dépensé dans l'aide aux nécessiteux. De cette somme 2.700.000 Frs sont répartis entre les 10 préfectures tandis que 300.000 Frs servent à couvrir les frais de requisitoires.

Un projet de réorganisation prévoit les mesures suivantes :

- 1° le budget sera désormais distribué par commune,
- 2° chaque commune doit créer une caisse communale destinée à secourir les nécessiteux,
- 3° un comité communal d'aide aux nécessiteux sera créé,
- 4° le recensement des personnes à aider sera fait par commune,
- 5° dans les prévisions budgétaires communales, il sera prévu l'aide aux nécessiteux,
- 6° un registre ad hoc sera tenu et des justifications de l'utilisation du total de la caisse seront envoyées par voie hiérarchique au MINASOCOOP,

- 7° la commune doit collaborer étroitement avec les Services caritatifs des Paroisses (Caritas, St.Vincent de Paul ...),
- 8° Demande sera faite par le MINASOCOOP aux Organismes caritatifs pour qu'ils orientent cette aide dans les Communes et les Paroisses.

9.10. PRISON

- La question a été posée à Kibuye pour savoir si les prisonniers pourraient être occupés utilement (ateliers, agriculture) et avoir des loisirs (sports ...).
- De même des critiques ont été faites sur le système actuel d'emprisonner ensemble les femmes et les hommes, les adultes et les enfants, les grands criminels et les petits coupables.

./...

X CE QUI EST A FAIRE DANS UN PROCHE Avenir

- 1° Table ronde des Préfets, Directeurs des C.P.D.F.P. et responsables ONG intéressés par le projet.
 - 2° Formation des cadres
 - a) sur place
 - Dans les écoles de Karubanda, Kansi et Byumba, des cours sur les C.C.D.F.P. doivent figurer dans les programmes
 - Des recyclages ont déjà commencé et continueront pour le personnel en fonction.
 - Au C.F.N.R. de Ruhengeri et au C.F.S. de Ngoma les monitrices sociales communales et les nutritionnistes communales reçoivent une formation en matière de C.C.D.F.P.
Le financement est assuré par Unicef.
 - Une autre formation des formateurs est prévue au Rwanda et sera financée par FAO.
 - b) à l'étranger
 - Depuis un an des étudiants Rwandais (anciens agents sociaux) sont en formation à Dakar pour une durée de 3 ans et reviendront avec le diplôme de A1.
 - De même à Bukavu des boursiers rwandais ont été envoyés en formation sociale
 - D'autres ont été envoyés en France
 - 3° création d'un C.C.D.F.P. dans une Commune rurale dans la Préfecture de Kigali p.ex. Butamwa ?
Ceci pourrait aider aux démonstrations pratiques pendant les séminaires de recyclage de nos cadres.
 - 4° Extension du projet dans toutes les préfectures en commençant par deux communes désignées par le conseil préfectoral.
 - 5° Projet d'arrêté présidentiel créant la commission interministérielle et portant structure des C.C.D.F.P.
Le texte élaboré par la commission technique interministérielle a été soumis pour appréciation aux services de la Présidence de la République
 - 6° Elaboration des textes imprimés, et fabrication du matériel didactique à l'usage des C.C.D.F.P.
- N.B. Les points concernant des domaines autres que le C.C.D.F.P. apparaîtront dans le rapport annuel qui est en préparation.

n° 1707 / 065 / 1949 du 13/10/87

Propos du Programme envisagé dans les C.C.D.F.P

de C.C.D.F.P est avant tout un Centre de Formation des Jeunes et des adultes (hommes et femmes) pour assurer l'amélioration de leur condition de vie.

Le programme de la formation du C.C.D.F.P doit après la conscientisation, l'animation et la mobilisation de la population par une équipe de formateurs, s'inspirer de l'expérience des paysans; et prendre en compte des besoins et des problèmes particuliers pour chaque région.

Ainsi le Programme des C.C.D.F.P doit essayer de résoudre les problèmes suivants qui se posent en milieu rural:

1) Pénurie des terres cultivables.

Remède: 1- lutte anti-érosive; Retraitement, jachères.
- intensification des méthodes culturales modernes.
- Modernisation de l'agriculture et de l'élevage.

2) au point de vue Démographique:

- Conscientisation de la population au problème démographique du Rwanda
- Enseignement d'une éthique familiale.
- Planification des naissances.

3) Lutte contre la mauvaise nutrition: équilibre alimentaire.

4) Problème de l'habitat:

Enseignement des techniques de construction (briquetteries, tuileries, menuiserie, forage...), équipement et entretien d'une maison.

5) Hygiène et Santé Saine:

Enseignement des méthodes d'hygiène et de prévention médicale et de secourisme.
- Méfaits de l'alcoolisme.

6) Problème de l'eau potable:

- Enseignement des méthodes d'aménagement et d'entretien des points d'eau.
- " " " " de collecte des eaux de pluie.
- " " " " d'adduction d'eau.
Utilisation de l'eau pour les cultures protégées.

7) La Vie Economique:

- économie familiale (budget et comptabilité).
- Importance des coopératives et des associations mutuelles.
- Commercialisation des produits.
- Epargne et crédit.

7/ Alphabétisation.

Alphabétisation consciente et fonctionnelle.

Au point de vue Organisation du C.C.D.F.P.

El ya; - au niveau Communal:

- une équipe multidisciplinaire composée de:
- Commission technique
 - Formateurs
 - Conseil d'administration
 - autres chefs de service.

Le Bourgmestre étant le 1^{er} responsable du C.C.D.F.P.,
- au niveau Préfectoral:

sous la responsabilité du Préfet, une équipe multidisciplinaire sera mise en place et aura pour fonction:

- la planification régionale
- l'élaboration du programme de formation des formateurs
- le contrôle le suivi et l'évaluation des activités dans les communes
- d'harmonisation des directives émanant des ministères et de différents plans Communaux.

- au niveau National

Il est recommandé la création d'une Commission Interministérielle (Intérieur, Education Nationale, Jeunesse et sports, Santé, Affaires sociales, et Mouvements Coopératifs, Agriculter, Plan, Fonction Publique, Finances et Economie) chargée de la programmation de la supervision et de la coordination des C.C.D.F.P. au niveau National.

La Coordination de toutes ces activités reviendra au Ministère de l'Intérieur -

Avis

- Le projet d'implantation des C.C.D.F.P dans toutes les communes du RWANDA permettra à la population de se développer et d'améliorer sa conditions de vie.
- Le C.C.D.F.P s'adresse à toutes les Catégories de la population communales: Jeunes, adultes, paysans, autorités communales, provinciales, etc.
- Le Mijounesports doit jouer un rôle très important dans l'animation, la mobilisation et la conscientisation de jeunes gens du milieu rural ^{se trouvant} dans le champ d'action du C.C.D.F.P.

Il incombe aux encadreurs régionaux ~~et~~ sous régionaux et communaux de représenter dignement et valablement le Mijounesports dans sa tâche d'intégrer la Jeunesse rurale et urbaine dans le processus de Développement National. Et leur revient aussi d'être des formateurs au sein des C.C.D.F.P en matière de Jeunesse sports et loisirs.

- Concernant le programme des C.C.D.F.P, il est certains points qui sont déjà en application dans des centres de Formation de la Jeunesse et dans des Groupements socio-économiques tels que: - le domaine de l'habitat: la maçonnerie et la menuiserie - Domaine de l'Agric. élevage.

Il reste à se pencher sur d'autres points du programme qui sont certainement d'une importance pour la conscientisation des jeunes: Et s'agit des:

- problème de démographie
- problème de l'eau.
- La vie économique
- Hygiène et santé.

Enfin, une ^{Commission} interministérielle qui se pencherait sur le cas des C.C.D.F.P est à instituer

GERARDE W. ²¹
le 3/10/1979 ^{projeteur}

/M.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

Kigali, le 11 Mai 1979

N° 17/06/ 678 /79

| | |
|----------------|------------|
| A traiter par | |
| Date entrée: | 20-7-79 |
| N° Classement: | 2583/12.04 |

*Bonjour /
Pr. exécutions /
23/7/79*

- Monsieur le Préfet (Tous)
- Monsieur le Bourgmestre (Tous)
- Madame, Mademoiselle la Directrice des C.S.D. (Toutes)

OBJET: Transmission du programme des CCDFP.

*Jeunesse
à exploiter SUP
20/07/79*

*NGERABOZE A
voir les éléments
qui nous
intéressent
19/9/79*

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Mademoiselle la Directrice,

J'ai l'honneur de vous transmettre le programme des CCDFP tel qu'il a été élaboré par les participants au Séminaire sur la Coordination des Services et l'Intégration de la Femme au Développement qui s'est tenu en novembre 1978 à Kigali.

Comme vous le lirez, le Bourgmestre qui est le coordinateur des services communaux sera aussi le premier responsable du C.C.D.F.P.

Je vous rappelle également que, dans son discours-programme du 8 janvier 1979, le Chef de l'Etat souhaite que les CCDFP soient implantés dans toutes les communes du pays.

Je saisis aussi cette occasion pour vous annoncer que le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif compte organiser en juin prochain une tournée d'information dans les préfectures au cours de laquelle, en compagnie des délégués des autres Ministères, il rencontrera et s'entretiendra avec Messieurs les Préfets, les bourgmestres, les directrices des CSD, les Inspecteurs des coopératives et les chefs de services communaux au sujet des CCDFP. Vos observations et suggestions sur ledit programme ainsi que sur la bonne marche des CCDFP en général seront les bienvenues.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif
Dr. NTABONVURA Venant.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Secrétaire Général du M.R.N.D.
KIGALI
- Monsieur le Ministre (Tous)
KIGALI

HUSEUNESSE



AMENAGEMENT D'UN PROGRAMME INTEGRE DE FORMATION D'UNE COMMUNE

1. Deux projets de programme ont été présentés par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif et retenus comme documents de base.
2. Se réjouissant de ce que les cadres communaux ont pu répondre à un questionnaire sur les besoins prioritaires de la population lors des 2 premières rencontres du séminaire, celui-ci prend également la synthèse des réponses à ce questionnaire, comme base pour élaborer le projet de programme intégré.
3. Le séminaire a tenté de synthétiser les problèmes exprimés par la majorité des employés communaux et a retenu tout spécialement les besoins suivants :
 - Le 1^o problème exprimé est celui de la pénurie de terres cultivables due à une croissance rapide de la population, à l'érosion et à la détérioration du sol.
 - Le besoin d'emploi rémunéré (recherche d'un métier) est également très vivement ressenti, en tant que recherche du revenu, devant l'apparente impossibilité de trouver ce revenu dans l'agriculture traditionnelle.
 - Le troisième besoin nettement exprimé est le problème alimentaire, celui-ci devenant aigu (menace de famine et la baisse du niveau de l'alimentation.)
 - Le quatrième besoin essentiel apparaît celui de l'habitat : on peut dire ici que la majorité de la population souhaite ardemment améliorer son habitat mais constate qu'il lui est difficile de trouver les matériaux nécessaires.
 - Le cinquième problème souligné apparaît celui de l'eau tellement important pour l'hygiène et la santé. La population semble très sensibilisée à ce problème.
4. Un programme de cours exige la définition d'une méthodologie appliquée : le séminaire met un accent très important sur le fait que les paysans sont des adultes disposant d'une longue expérience, c'est dans ce sens que le programme doit être totalement orienté par la conception d'une conscientisation de la population : partir de l'expérience des paysans, découvrir ensemble les problèmes dans une réflexion commune et rechercher collectivement les solutions.
5. Il a été insisté sur la souplesse de ce programme qui doit tenir compte des besoins et problèmes particuliers de chaque région. Ce programme reste en outre élémentaire et devra être complété et intensifié en fonction de l'évolution de son application.
6. Il a également été précisé que dans ce cadre il était essentiel d'organiser une formation pédagogique des formateurs communaux responsables de la mise en oeuvre de ce programme.

PROGRAMME

1er Problème : pénurie des terres à - la détérioration du sol
- la croissance démographique

a) Agriculture et Elevage

1. Conscientisation aux problèmes agricoles du pays
2. Protection des sols - lutte anti-érosive
- reboisement
3. Restauration des sols - compost et fumier (mariage de l'agriculture et de l'élevage)
- jachères améliorantes
4. Méthodes culturales modernes - utilisation des semences sélectionnées
- rotation des cultures
- autres techniques
5. Régionalisation des cultures
6. Diversification des cultures (légumes, fruits....)
7. Elevage - principes de la stabilisation
- les cultures fourragères
- les différents types d'élevage

b) Démographie

1. Conscientisation aux problèmes démographiques du Rwanda
2. L'harmonie conjugale et le ~~lien~~-être familial (y compris notions de physiologie et de reproduction)
3. Eléments de solution : Planification familiale, puériculture,...

2e problème : Nutrition

1. Conscientisation aux problèmes alimentaires du RWANDA
2. Classification des aliments indispensables (alimentation équilibrée) et maladies de carence nutritionnelle
3. Alimentation des groupes vulnérables
mère-
sevrage
croissance
4. Hygiène de l'alimentation
5. Techniques culinaires
6. Techniques de conservation et de transformation des aliments
7. Rôle d'un Centre Nutritionnel.

3e problème : Habitat

1. Conscientisation au problème de l'habitat au RWANDA
2. Techniques de construction : briquetteries, tuileries, menuiserie, forage, ...
3. Ameublement et équipement de la maison
4. Entretien de la maison et du matériel

4e problème : Hygiène et Santé

1. Conscientisation à la nécessité de l'hygiène et de la prévention médicale
2. Différents types d'hygiène : corps, habillement, habitat, lieux publics.
3. Symptômes des maladies courantes
4. Secourisme (1er soins)
5. Identification des principaux médicaments
6. Alcoolisme

5e problème : L'eau

1. Conscientisation à l'importance de l'eau potable
2. Aménagement et entretien des points d'eau
3. Collecte des eaux de pluie
4. Adduction d'eau
5. Utilisation de l'eau pour les cultures potagères

6e problème : La vie économique

1. Conscientisation à une meilleure organisation économique de la famille et à l'importance de la coopération
2. Organisation de la commercialisation au RWANDA
3. Les coopératives et associations mutuelles (agriculture, construction, artisanat et autres métiers)
4. Epargne et Crédit
5. Budget et comptabilité familiale

7e problème : Alphabétisation

Alphabétisation conscientisante et fonctionnelle

CONCLUSIONS

1° Le CCDFP (et ses succursales) étant appelés à former les chefs d'Equipes, il est indispensable que ces EQUIPES aient été préalablement formées et soient continuellement soutenues. Ce travail de MOBILISATION incombe au Bourgmestre et aux autres cadres du Mouvement : Conseillers de Secteurs et Chefs de Cellules.

Il est clair que cette mobilisation ne sera rendu possible que par une intense et continue CAMPAGNE de CONSCIENTISATION, alertant la population sur la pénurie de terre due à la croissance démographique et à la détérioration des sols.

Cette CONSCIENTISATION incombe confortement aux mêmes cadres du Mouvement et à l'Equipe multidisciplinaire.

2° Le CCDFP ne pourra être efficace que si les techniques qui y ont été enseignées sont effectivement transmises à toute la population dans les réunions hebdomadaires des équipes et appliquées communautairement dans les travaux de l'UMUGANDA. Celui-ci, planifié selon les directives du Ministère du Plan, est organisé par le Bourgmestre et les autres cadres du Mouvement, sous la supervision technique de l'Equipe multidisciplinaire.

L'ORGANISATION LDES C.C.D.F.P.

PLAN : 1. Le CCDFP

2. Coordination des activités des cadres communaux
3. Le plan de Développement Communal
4. Autorité du Bourgmestre
5. Au niveau Préfecture
6. Au niveau National
7. O.N.G.

Le CCDFP doit avant tout répondre à une organisation de la formation pratique et théorique qui s'adresse à des adultes.

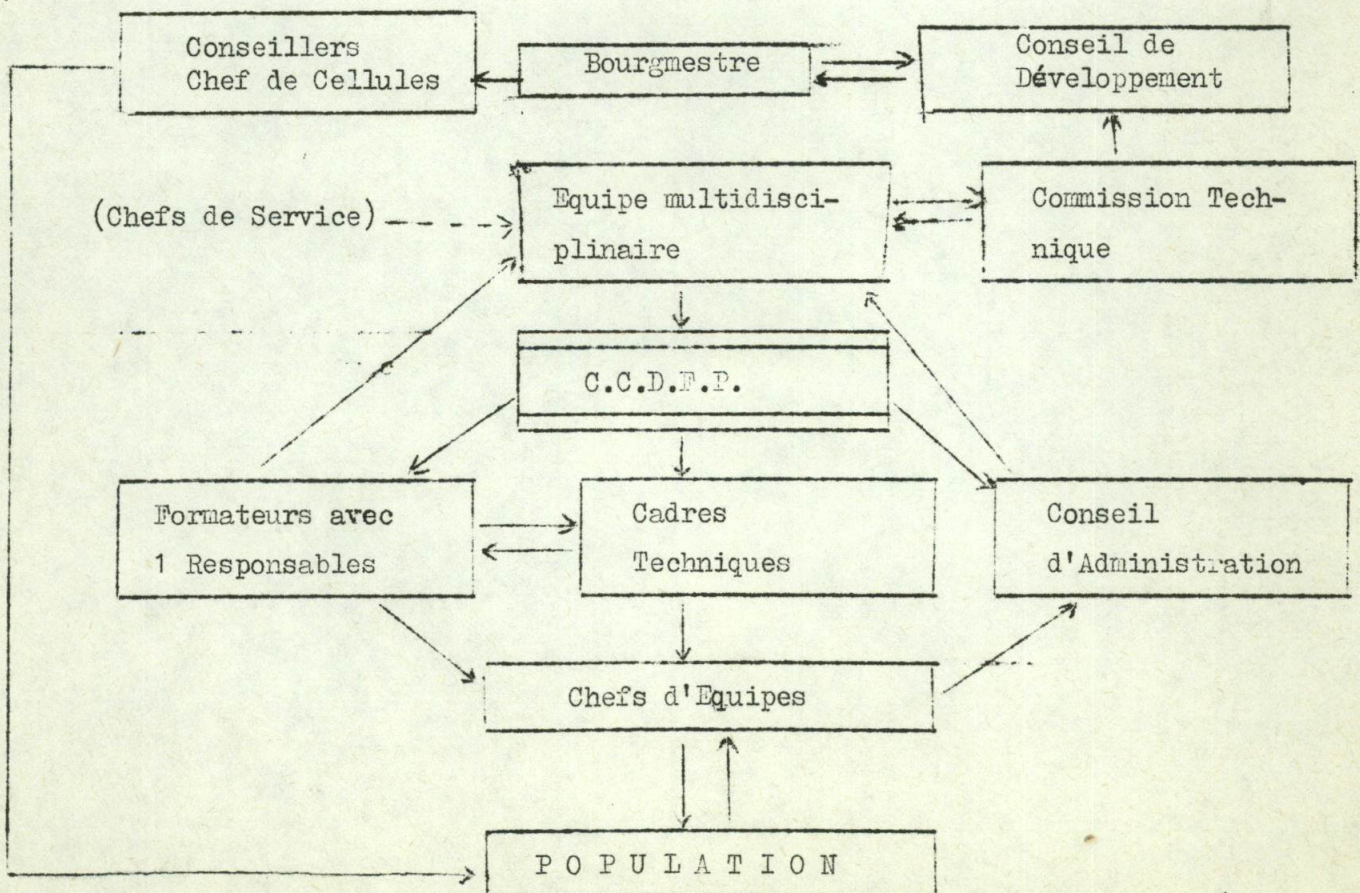
Au niveau des communes, il paraît important de ne pas allourdir les structures communales mais de répartir de ces structures pour situer la place du CCDFP .

1. LE C.C.D.F.P.

1.1. Définition : Le CCDFP est un Centre de Formation des Jeunes et des Adultes, Hommes et Femmes, qui doit assurer l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le programme de Formation en vue de conduire à cette amélioration, sera animé, par tous les cadres communaux .

Le Plan de Développement Communal doit être un guide pour ces mêmes cadres.

1.2. Organisation1.2.1. Structure : a) Schéma

- b) Le plan d'organisation du CCDFP est réalisé par l'équipe multidisciplinaire composée de :
- Commission Technique
 - Formateurs
 - Conseil d'Administration
 - Dans la mesure où ils ne seraient pas dans la commission Technique ou dans l'équipe de formateurs les autres chefs de service peuvent y participer également.
- c) Cette équipe multidisciplinaire aurait à se réunir 1 à 2 fois par an. La fonction de cette équipe correspond à la programmation générale du CCDFP et à l'évaluation globale de ses activités. Cette programmation devra être approuvée par le conseil de développement et les autorités communales.
- d) L'organisation des équipes est placée sous la responsabilité des structures du MRND et tout spécialement sous celle du Bourgmestre. Des équipes de 10 familles seront constituées à l'intérieur des cellules et chaque équipe désignera son chef. Ces Chefs d'équipe étant bien sûr des hommes, des femmes, des jeunes garçons et des jeunes filles.
- e) Le Séminaire met en évidence le fait que les femmes et jeunes filles participant à la formation permanente soient intégrées à tous les échelons des structures de développement.

1.2.2. Fonctionnement

Dans la mise en place d'un CCDFP, il est nécessaire de respecter un certain nombre d'étapes que nous pouvons définir comme suit :

./..

Etapes d'élaboration et d'action du CCDFP

| | OBJET | ACTION | AUTEUR | LIEU |
|-----------|--|--|--|---|
| 1er Phase | Conscientisation de la population | Alerter la population sur les grands problèmes | Cadres du MRND (préfet Bourgmestre, Conseillers chefs de cellules) équipe multidisciplinaire | Réunions de population |
| 2e Phase | Mobilisation et organisation des équipes Etude de l'organisation du CCDFP | Mobiliser la population Planifier le CCDFP | cadres du MRND Equipe multidisciplinaire | Réunions de population Bureau communal |
| 3e Phase | Formation permanente | Formation des Chefs d'équipe | Formateurs avec l'aide des cadres techniques | CCDFP (ou dans succursales) |
| 4e Phase | Mise en Pratique suivi Evaluation | Vulgarisation et Mise en pratique des techniques nouvelles | Cadres du MRND Equipe multidisciplinaires (formateurs et techniciens communaux) Chefs d'équipe dans le cadre de l'UMUGANDA | Exploitations familiales |

Les CSD sont totalement intégrés au CCDFP et leurs structures actuelles permettent une meilleure décentralisation de la formation permanente.

1.2.3. Pédagogie

La réalisation du programme doit permettre aux chefs d'équipe de concrétiser au fur et à mesure la formation reçue. Cela nécessite de ne pas vouloir aller trop vite mais de bien assurer chaque étape du développement.

Les Chefs d'équipe doivent dans leur formation être préparés à devenir des animateurs vis-à-vis des paysans membres de leur équipe.

1.2.4. Conseil d'Administration

La composition de ce conseil d'administration doit être à une grosse majorité des représentants des chefs d'équipe. Le rôle de ce Conseil d'Administration serait de contrôler le fonctionnement du Centre et de participer à l'organisation de la formation. Il est essentiel que les chefs d'équipe bénéficiant de la formation puissent participer à l'organisation de celle-ci. Dans toute action de développement il est nécessaire d'engager les gens à être responsables des actions de développement où ils se trouvent engagés.

2. Coordination de l'activité des cadres communaux

2.1. Les cadres techniques

Les **cadres** techniques sont appelés à intervenir dans la formation permanente en fonction de leurs compétences techniques. Ils devront être également des vulgarisateurs près des chefs d'équipe en assurant un suivi pour concrétiser valablement la formation.

Il est nécessaire que chaque mois la réunion des cadres techniques permette de dégager un programme et une organisation du travail en fonction des activités du CCDFP .

2.2. Les formateurs

Il faut avoir davantage le souci de la qualité des formateurs que du nombre de formateurs. Le choix doit se porter sur des cadres communaux, les plus capables techniquement et pédagogiquement. Cette équipe de formateurs doit avoir une fonction permanente au CCDFP (au centre et sur les collines).

Ces formateurs ont pour principales fonctions:

- . L'organisation de la formation
- . Le fonctionnement journalier du Centre
- . Suivre les chefs d'équipe sur les collines.

Quant à la formation des formateurs, la priorité doit être donnée à la formation pédagogique, complément très important de la formation technique déjà acquise et qui devrait être donnée sur place.

La formation pédagogique et diverses expériences en ce domaine devraient faire l'objet d'une réflexion particulière suscitée par les Ministères, vu que le temps limité au cours du Séminaire ne permet pas d'approfondir cette question très importante pour la réussite des C.C.D.F.P.

3. Le plan de développement communal

3.1. Base

La base du plan doit être adaptée à l'échelon local en utilisant le plan national.

3.2. Contenu

- . L'organisation du CCDFP afin d'augmenter la production de tous secteurs surtout agri-élevage et industrie rurale;
- . Commercialisation des produits par les producteurs ; Coopératives
- . Planification familiale
- . Infrastructure économique et sociale de la commune, etc...

3.3. Auteur

Equipe multidisciplinaire qui élabore le plan qui devra par la suite être approuvé par le Conseil de Développement.

3.4. Conditions

- . Bonne efficacité des cadres du MRND
- . Bon fonctionnement du C.C D.F.P.
- . Que la commission technique **soit** réellement composée de techniciens communaux
- . Programmation de l'UMUGANDA

4. Autorité du Bourgmestre

Pour que le Bourgmestre soit en mesure de coordonner tous les services de sa commune et qu'il devienne le 1er animateur, il est indispensable qu'il ait l'autorité nécessaire sur tous les agents qui oeuvrent dans sa commune. Aussi les mesures suivantes sont à prendre :

- Les directives émanants de l'autorité hiérarchique (Préfecture et Ministères) devront tenir compte du Plan de Développement Communal dans lequel opèrent les techniciens.
- L'autorité du Bourgmestre devrait être renforcée sur les services oeuvrant dans la commune, concrétisé notamment par le pouvoir de cotations au 1er échelon.
- Le niveau de formation des Bourgmestres devrait être suffisamment élevé, en vue de renforcer leur autorité.

5. Au niveau préfectoral

1. La mise en place d'une équipe multidisciplinaire est nécessaire. Cette équipe sera placée sous la responsabilité du Préfet et aura pour fonction :

- a) Planification régionale
- b) Elaboration du programme de formation des formateurs au niveau régional
- c) Contrôle, suivi et élaboration des activités dans les communes
- d) Harmonisation des directives émanant des Ministères et des différents Plans Communaux

Cette équipe pourra être composée de la manière suivante :

- Préfet
- Chefs de Service
- Responsables du C.P.D.F.P. (Centre Préfectoral de Développement et de Formation Permanente).
- Des Représentants des équipes multidisciplinaires communales.

2. Il est nécessaire également qu'une structure technique pour la formation permanente soit mise en place à ce niveau (CPDFP)

Le CPDFP aura à assurer :

- La formation des formateurs communaux
- La Coordination des activités de formation permanente
- La supervision des CCDFP
- L'apport de l'aide matérielle nécessaire à la réalisation des investissements des C.C.D.F.P.

3. Comme pour la commission technique communale, il apparaît important que le Conseil Préfectoral soit composé de véritables techniciens préoccupés par les problèmes de développement au sein de la Préfecture.

6. Au niveau national

- Il est recommandé la création d'une commission interministérielle chargée de la programmation, de la supervision et de la coordination des CCDFP au niveau national.

- Cette commission pourra être composée de la manière suivante :

- + Représentants des différents Ministères (Intérieur, Education Nationale, Jeunesse, Santé, Affaires Sociales et Mouvement Coopératif, Agriculture et Elevage, Plan, Fonction Publique, Finances et Economie)
- + Représentants des équipes multidisciplinaires au niveau préfectoral
- + Le Ministère de l'Intérieur en aura la fonction de coordination .

7. Les Organismes Non-Gouvernementaux

Les Organismes Non-Gouvernementaux oeuvrant dans le cadre du développement communal seront appelés à participer à toutes les activités de programmation, de formation, d'exécution et d'évaluation, à titre de conseillers et en fonction de leur compétence. Leur appui technique, matériel et financier pour la réalisation des programmes de développement des communes devra être coordonné à chaque niveau par les autorités compétentes (Ministères, Préfet, Bourgmestre).